

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIBAUTE DU 6 AVRIL 2023

Le jeudi 6 Avril 2023, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ribaute s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence d'Alain COSTE, Maire.

Etaient présents

Mesdames ADELE PERRAMOND Sarah, ALQUIER GILLES Sabine, BOUYGUES Evelyne,
Messieurs COSTE Alain, DOUTRE Patrick, LAGARDE Jérôme, VALETTE Patrick,

Absents

FERNANDEZ Alain, ESTRADE Philippe

Procurations

SERVANT Michèle à LAGARDE Jérôme

POUYTES Romaric à ALQUIER GILLES Sabine

Ordre du jour

- Stationnement/Horodateurs - Possibilité d'écarter le droit d'opposition à la collecte du numéro d'immatriculation des véhicules dans le cadre du stationnement sur la voie publique
- Convention de mise à disposition de nageurs sauveteurs pour la surveillance des baignades et des activités nautiques - saison 2023
- Convention fauchage des accotements en faveur de la faune sauvage
- Budget Communal M14 / M57
 - Budget M14 - Approbation Compte de Gestion 2022
 - Budget M14 - Approbation Compte Administratif 2022
 - Budget M14 / M57 - Affectation du résultat
 - Budget M57 - Vote du Budget Primitif 2023
 - Vote taux impôts directs locaux - Année 2023
- Budget Eau et Assainissement M49
 - Budget M49 - Approbation Compte de Gestion 2022
 - Budget M49 - Approbation Compte Administratif 2022
 - Budget M49 - Affectation du résultat
 - Budget M49 - Vote du Budget Primitif 2023
- Questions diverses

Madame ADELE PERRAMOND Sarah est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Stationnement / Horodateurs - Possibilité pour la Collectivité d'écarter le droit d'opposition à la collecte du numéro d'immatriculation des véhicules dans le cadre du stationnement sur la voie publique

Le Maire expose à l'assemblée que la collecte du numéro d'immatriculation des véhicules peut s'avérer essentielle pour la bonne gestion et le contrôle du stationnement payant sur la voie publique par les communes.

Le numéro d'immatriculation du véhicule est une donnée à caractère personnel en ce qu'il permet d'identifier indirectement le propriétaire du véhicule dont le nom figure sur la carte grise.

La saisie et la collecte du numéro de plaque d'immatriculation à partir des horodateurs installés sur la commune constituent donc un traitement de données à caractère personnel.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'écarter le droit d'opposition des usagers à la collecte du numéro d'immatriculation des véhicules dans le cadre du stationnement payant sur la voie publique, justifiée par les motifs d'intérêt général précités.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Convention de mise à disposition de nageurs sauveteurs pour la surveillance des baignades et des activités nautiques – saison 2023

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention établie par le SDIS de l'Aude pour la mise à disposition de maître nageurs sauveteurs ainsi que du matériel de surveillance de secours et d'intervention nécessaires pour la surveillance des baignades ouvertes au public.

La période retenue après débat pour la saison 2023 est du 8 juillet au 27 août, au tarif de 56.00 € par jour avec modification des horaires de 14 H 30 à 18 H 30.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Convention fauchage des accotements en faveur de la faune sauvage

Monsieur le Maire donne lecture de la convention fauchage des accotements en faveur de la faune sauvage. Cette convention s'inscrit dans le cadre des opérations d'entretien des accotements routiers et communaux dans un optique de préservation de la Faune et de la Flore.

Cette convention établie par La Fédération des chasseurs de l'Aude, prend effet à sa date de signature et sera reconduite chaque année par tacite reconduction sauf renonciation de l'une ou l'autre des parties.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Budget Communal M14 / M57

Approbation Compte de Gestion 2022 et Compte Administratif 2022

L'agent comptable public a communiqué le résultat de budget communal pour l'exercice 2022 tel qu'il ressort du compte de gestion.

Il a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de dépenses ordonnancés en 2022 et a procédé à toutes les opérations qu'il a été prescrit de passer.

Le Compte Administratif 2022 a été rapproché du Compte de Gestion 2020 de l'agent comptable public. L'examen de ces documents a permis de constater leur concordance.

Madame ADELE PERRAMOND Sarah, adjointe, propose au Conseil Municipal d'approuver le Compte administratif et le Compte de Gestion.

Madame ALQUIER-GILLES Sabine souhaite avoir des informations supplémentaires sur les subventions des recettes d'investissements.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Affectation du Résultat de Fonctionnement

Au regard du Compte de Gestion fourni par l'agent comptable public et du Compte Administratif, Monsieur Le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Reports

- Excédent reporté de la SI année antérieure : 239 077.18 €
- Excédent reporté à la SF de l'année antérieure : 0.00 €

Soldes exécution

- Un solde d'exécution de la SI : - 32 956.42 €.
- Un solde d'exécution de la SF : 44 236.58 €

Restes à réaliser - Section Investissement

En dépenses : 767 523.00 €

En recettes : 623 000.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal :

- Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00€
- Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 44 236.58 €

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Vote Budget Primitif 2023

Monsieur Le Maire présente le Budget Primitif 2023 au Conseil Municipal. Il mentionne le changement de nomenclature comptable avec un passage de la M14 vers la M57 et les changements qui en découlent.

La lecture des montants des sections et opérations est réalisée. Des explications sont données sur les travaux d'investissements, notamment l'aire de lavage et sur l'extraction des boues de l'ancienne STEP.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 402 721.40 €

RECETTES 402 721.40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 1 026 870.00 €

RECETTES 1 026 870.00 €

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2023.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Vote des taux Impôts Directs Locaux - Année 2023

Monsieur Le Maire présente l'Etat 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des

ressources fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2023 sont définis comme suit :

- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 63,26 %
- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 95,63 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 18,19 %

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Délibération sera prise.

Budget Eau et Assainissement - M49

Approbation Compte de Gestion 2022 et Compte Administratif 2022

L'agent comptable public a communiqué le résultat de budget communal pour l'exercice 2022 tel qu'il ressort du compte de gestion.

Il a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de dépenses ordonnancés en 2022 et a procédé à toutes les opérations qu'il a été prescrit de passer.

Le Compte Administratif 2022 a été rapproché du Compte de Gestion 2020 de l'agent comptable public. L'examen de ces documents a permis de constater leur concordance.

Madame ADELE PERRAMOND Sarah, adjointe, propose au Conseil Municipal d'approuver le Compte administratif et le Compte de Gestion.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Délibération sera prise.

Affectation du Résultat de Fonctionnement

Au regard du Compte de Gestion fourni par l'agent comptable public et du Compte Administratif, Monsieur Le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Reports

- Excédent reporté de la SI année antérieure : 15 054.78 €
- Excédent reporté à la SF de l'année antérieure : 37 812.39 €

Soldes exécution

- Un solde d'exécution de la SI : 11 034.41 €.
- Un solde d'exécution de la SF : - 9321.29 €

Restes à réaliser - Section Investissement

En dépenses : 45 640.00 €

En recettes : 25 000.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal :

- Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00€
- Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 28 491.10 €

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Délibération sera prise.

Vote Budget Primitif 2023

Monsieur Le Maire présente le Budget Primitif 2023 au Conseil Municipal.

La lecture des montants des sections et opérations est réalisée. Des explications sont données sur les travaux d'investissements, notamment le schéma directeur d'alimentation en eau potable et la sectorisation des réseaux, ainsi que le schéma directeur d'assainissement.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	104 601.00 €
RECETTES	104 601.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	117 640.00 €
RECETTES	117 640.00 €

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2023.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Délibération sera prise.

Questions diverses

Aire de lavage

Monsieur Le Maire donne des précisions pour le projet d'aire de lavage et notamment la différence de coût depuis la crise sanitaire et la guerre en Ukraine. De ce fait, des modifications ont été apportés.

Plantations et espaces verts

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les anciens arbousiers du site de l'ancienne gare avaient été enlevés lors du commencement des travaux. Un arbre va être réimplanté sur le site par les élèves du groupe scolaire et baptisé l'arbre à vœux.

Madame Sabine ALQUIER-GILLES souhaiterait qu'un nettoyage plus régulier des rues du village soit réalisé. Elle précise également que les espaces verts n'ont pas été entretenus et/ou taillés. Les oliviers n'ont pas été traités ni taillés. Les mauvaises herbes et plantes sèches doivent être enlevées.

Lotissement

Madame Sabine ALQUIER-GILLES souhaite connaître l'avancement de l'étude sur le lotissement et si Monsieur Le Maire a obtenu les réponses attendues sur le chiffrage et un coût estimatif à communiquer. Monsieur Le Maire explique qu'il a rencontré l'architecte en charge du projet et communique les principales étapes du projet (approbation projet, création budget annexe, groupement prêt et assurances, détails des travaux...)

Enrochement

La réhabilitation de l'enrochement endommagé par les inondations de 2018 va être étudié par l'ATD 11 afin d'obtenir un dossier financier et technique.

Rivière Orbieu

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune va acquérir une barque à moteur afin d'éradiquer les algues invasives. Cette demande émane des services de l'ARS et la Maire est dans l'obligation d'arracher ces plantes.

Ancienne gare

Le mur édifié du côté de Morgane ROUGER n'est pas esthétique et il conviendrait de réfléchir à des plantations, mise en place de croisillons bois.

Divers

La fête intercommunale aura lieu cette année le 28 Juillet 2023 sur la Commune de Camplong-d'Aude.

L'équipe de Ciném'aude reviendra sur la Commune le mercredi 23 Août 2023 afin de projeter un film pour le cinéma en plein air.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20 H 00.